

> *Pôle de Buchy* > Siège social 252, route de Rouen, 76750 BUCH

Nombre de Conseillers : 25

En exercice: 25

Présents: 16

Pouvoirs: 5

Absents : 10

10501105.20

Nombre de votants : 21

Numéro

B2025-03-11-019

Point de l'ordre du jour 11

Objet

Administration générale – Acquisition de prestations d'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin – Avenants – Signature – Autorisation.

Date de convocation

03 mars 2025

Affichage de la convocation **03 mars 2025** 

Rapporteur

Madame FOURNEAUX

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

# Séance du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, se sont réunis à la salle Michel Benoist du Pôle de Buchy, Monsieur Paul LESELLIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, jusqu'à l'arrivée de Monsieur Éric HERBET, Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Jacques BOUTET** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

#### Membres présents :

M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, M. CAJOT Norbert, M. LEMETAIS Dany, M. LEGER Bruno, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. HERBET Éric, M. LESELLIER Paul, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François.

## Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. NAVE Alain a donné pouvoir à M. DELNOTT François, Mme THIERRY Nathalie a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice ; M. GOSSE Emmanuel a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre ;

M. SAGOT Pascal a donné pouvoir à M LESELLIER Paul ;

M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno.

### Membre absents excusés :

M. ALIX Dominique, M. OCTAU Nicolas, M. BRUNET Bernard, M. AGUADO Anthony.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Béatrice FOURNEAUX, Vice-Présidente en charge du Patrimoine, qui rappelle qu'un marché a été lancé, sous forme d'appel d'offres ouvert, alloti, afin de procéder à l'acquisition de prestations d'entretiens des espaces verts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin pour la période 2022-2025.

A cet effet, le terme prévu des trois lots, fixé au 31 Mars 2025, ne permet pas la définition précise des besoins de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, qui a nécessité l'intervention d'un AMO à cette fin. Aussi, afin de permettre une meilleure définition des besoins de la CCICV, son intervention nécessite une prolongation, jusqu'au 30 Juin prochain, des trois lots actuellement attribués.

Ces avenants modifient les contrats comme suit :

• Lot n°1 - Avenant n°3:

Attribué à l'entreprise « Environnement service », pour un montant de 94 232,71 € HT/an.

Une prolongation de 3 mois, soit jusqu'au 30 Juin 2025, implique un coût de :  $(94\ 232,71+1634,10)$  /4 soit 23 966,70 € HT, soit un total de 23 966,70 + 285 966,33 € HT = 309 933,03 € HT, soit +/- 9,63%

d'augmentation ; Lot n°2 - Avenant n°3 :

Attribution à l'entreprise « CREAVERT », pour un montant de 36 297,12 € HT/an.

Une prolongation de 3 mois, soit jusqu'au 30 Juin 2025, implique un coût de :

Accusé de réception en préfecture 076-200070449-20250311-B2025-03-11-019-DE Date de télétransmission : 14/03/2025 Date de réception préfecture : 14/03/2025 28 407,03 € HT/4 = 7 101,76 € HT, soit – 14,51 % du coût initial (108 891,36 € HT sur 3 ans)

Cet avenant ne fait pas l'objet de la décision de la présente délibération, car relevant de la compétence de signature du Président.

Lot n°3 - Avenant n°2:

Attribution à l'entreprise « CREAVERT », pour un montant de 9 014,90€ HT/an.

Une prolongation de 3 mois, soit jusqu'au 30 Juin 2025, implique un coût de :

9 635,90 € HT/4 soit + 2 408,98 € HT, soit un total de (9 635,90 x 3) + 2 408.98 = 31 316,69 € HT, soit +/- 15.80 % d'augmentation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 Février dernier afin de valider les avenants supérieurs à 5% des lots n°1 & 3.

#### Vu:

- L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,
- ✓ La décision de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes, en date du 28 Février
- ✓ La délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 Septembre 2020,
- ✓ La délibération B2022-01-11-004 du Bureau Communautaire en date du 11 janvier 2022;

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide :

- De signer l'avenant n°3 au lot n°1;
  - ✓ Lot n°1 Avenant n°3 :
    - o Attribué à l'entreprise « Environnement service », pour un montant de 94 232,71 € HT/an.
    - O Une prolongation de 3 mois, soit jusqu'au 30 Juin 2025, implique un coût de : (94 232,71 + 1634,10) /4 soit 23 966,70 € HT, soit un total de 23 966,70 + 285 966.33 € HT = 309 933,03 € HT, soit +/- 9,63% d'augmentation;
- De signer l'avenant n°2 au lot n°3;
  - ✓ Lot n°3 Avenant n°2 :
    - o Attribution à l'entreprise « CREAVERT », pour un montant de 9 014,90€ HT/an.
    - O Une prolongation de 3 mois, soit jusqu'au 30 Juin 2025, implique un coût de : 9 635,90 € HT/4 soit + 2 408,98 € HT, soit un total de (9 635,90 x 3) + 2 408,98 = 31 316,69 € HT, soit +/- 15,80 % d'augmentation.
- De procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre ;
- D'inscrire les dépenses au compte 61521 section de fonctionnement du BP 2025.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	21
Suffrages exprimés	21
Abstention – Refus de prendre part au vote,	0
Majorité Absolue	11
Votes pour	20
Votes contre	0

Pour ampliation conforme tésident de la CCCV Siège Social 252 Route de Rouen **76750 BUCHY** Eric HERBET

Le 1er Vice-Président de la CCICV

Paul LESELLIER

Jean-Jacques BOUTET

Le Secrétaire de séance

pouvoir aevant ie i ribunal Administratif de Roi Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site

internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 076-200070449-20250311-B2025-03-11-019-DE Date de télétransmission : 14/03/2025 Date de réception préfecture : 14/03/2025